



PERPIGNAN
LA RAYONNANTE

CONSEIL MUNICIPAL
19 DÉCEMBRE 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-458

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 12 décembre 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, Mme Patricia FOURQUET, M. David TRANCHECOSTE, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, Monsieur Charles IFSSAH, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal GOMBERT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, M. Bernard REYES.

REPRESENTE(S) : Frédéric GUILLAUMON, ayant donné pouvoir à Jacques PALACIN, Soraya LAUGARO, ayant donné pouvoir à Sébastien MENARD, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à André BONET, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Edouard GEBHART, ayant donné pouvoir à Michèle RICCI, Marie BACH, ayant donné pouvoir à Pierre PARRAT, Catherine SERRA, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Patricia FOURQUET, Anais SABATINI, ayant donné pouvoir à Charles PONS, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Charles IFSSAH, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Philippe CAPSIE, Christine GAVALDA-MOULENAT, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Bruno NOUGAYREDE, ayant donné pouvoir à Chantal GOMBERT, Laurence MARTIN, ayant donné pouvoir à Yves GUIZARD, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

ABSENT(S) : M. Rémi GENIS, Mme Laurence PIGNIER, M. Frédéric GOURIER, M. Xavier BAUDRY, Mme Joëlle ANGLADE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien MENARD

=====

Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Occitanie pour la réalisation du projet d'acquisition et réhabilitation des locaux commerciaux, rue des Augustins/amorce de la Fusterie

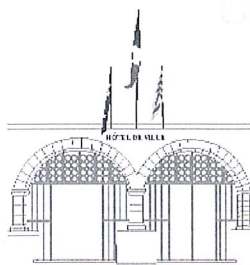
M. Louis ALIOT expose :

Mes chers collègues,

La vacance commerciale, constatée dans certains quartiers de la Ville de Perpignan, entraîne une dévalorisation des pieds d'immeubles, avec des rideaux tirés qui pour certains, se dégradent peu à peu par manque d'entretien, sont tagués ou victimes d'affichages sauvages.

Les interstices sont également propices à l'accumulation de déchets. Ainsi le taux important de vacance commerciale donne lieu à de nouveaux usages et entraîne peu à peu le reste de la rue vers un sentiment de déqualification général où la déambulation classique a laissé place à la volonté de traverser rapidement cet axe ou de s'en détourner par des itinéraires de contournement.

Force est de constater aujourd'hui que l'une des principales raisons de ces fermetures commerciales trouve son origine dans la pratique de loyers excessifs de la part des propriétaires qui n'encouragent aucun investissement et création d'entreprises.



La Ville souhaite inverser cette tendance en se substituant aux propriétaires et mise sur des loyers attractifs afin d'encourager une reprise économique sur cet axe.

Elle envisage ainsi d'installer sur un même secteur une activité sédentaire d'antiquaires et de brocanteurs : la galerie des Augustins.

Pour mener à bien ce projet, la Ville réalisera dans un premier temps l'acquisition des cellules commerciales vacantes, progressivement au terme des ordonnances d'expropriation, et dans un second temps, elle procèdera à la réhabilitation des locaux acquis.

La présente demande de subvention concerne une première phase du projet, dont les acquisitions ont été réalisées.

Le montant prévisionnel s'élève à 899 345.40€ hors taxes et se décompose comme suit :

- Acquisition et frais afférents de 6 locaux commerciaux : 489 845.40 €
17-18-20-29-40-44, rue des Augustins
- Montant prévisionnel des travaux pour ces 6 locaux : 409 500 €
La nature des travaux reposera dans un premier temps sur la mise aux normes des cellules (risque incendie, accessibilité PMR, électricité, plomberie). Ensuite, et en lien avec l'Architecte des Bâtiments de France une attention sera portée sur l'embellissement et l'harmonisation des devantures, ainsi que sur l'aménagement intérieur (peinture, sol, éclairage, sanitaire...).

Pour mémoire cette opération fait partie intégrante du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine porté par la Ville, l'ANRU et autres partenaires.

L'objectif de cette délibération est d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une aide financière auprès de la Région Occitanie à hauteur de 480 000 € conformément au dispositif de « soutien au commerce de proximité dans les opérations de renouvellement urbain des quartiers prioritaires politique de la ville ».

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver la réalisation de cette opération et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une aide financière auprès de la Région Occitanie,
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière.

OÙ cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

50 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20231219-184090-DE-J-1

Accusé reçu le : 28 DEC. 2023

Affiché le : 28 DEC. 2023

M. Louis ALIOT, Le Maire

